

Chères familles,

A partir du 08 janvier 2024 au collège Aimé Césaire, le dispositif « Devoirs faits » est à nouveau mis en place.

### **Objectifs :**

- Permettre aux élèves de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions, en autonomie ou avec l'enseignant.
- Apporter une aide méthodologique aux élèves qui le souhaitent.
- Aider l'élève à acquérir l'autonomie dans son travail.

### **Pour qui ?**

Le dispositif est destiné aux élèves volontaires et/ou qui rencontrent des difficultés dans la réalisation des devoirs et/ou l'apprentissage des leçons.

### **Un engagement**

Afin de relever une réelle progression, l'élève inscrit s'engage à poursuivre le dispositif pendant toute la durée du trimestre et jusqu'à son terme.

En ce qui concerne le 2<sup>e</sup> trimestre, le dispositif s'étendra du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 05 avril 2024.

### **Comment s'inscrire ?**

Pour participer, l'un des représentants légaux doit remplir une fiche d'inscription à remettre au professeur principal sur laquelle figurent le nom de l'élève ainsi que le créneau auquel il participera en fonction de son emploi du temps. Plusieurs créneaux horaires différents sont proposés.

Ci-joint, une copie du planning.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 9h30			DEVOIRS FAITS		
9h30 – 10h30					
10h30 – 11h30				DEVOIRS FAITS	
11h30 – 12h30					DEVOIRS FAITS
13h – 14h		DEVOIRS FAITS		DEVOIRS FAITS	
14h – 15h					
15h – 16h					
16h – 17h	DEVOIRS FAITS	DEVOIRS FAITS			

### **Coupon d'inscription à remettre au professeur principal avant le vendredi 22 décembre 2023.**

Je soussigné, M. / Mme. \_\_\_\_\_ inscris mon enfant \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_ au dispositif « Devoirs faits » sur le créneau horaire du \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ .

Dans l'éventualité où un nombre trop conséquent d'élèves serait inscrit au même créneau, veuillez formuler un second créneau souhaité : du \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ .

**Signature du responsable légal**